

Journée d'actions du 19 mars

LES CHIFFRES

- **60 %** : c'est le pourcentage de TGV qui circulaient hier.
- **45 %** : c'est le pourcentage de TER qui circulaient hier.
- **2,6 Mds €** : c'est le montant des mesures de justice en faveur des plus fragiles arrêtées lors du sommet social du 18 février.

L'ESSENTIEL

- **Une journée de grèves et de manifestations s'est déroulée le 19 mars pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des services publics.** La mobilisation a été significative, sans cependant franchir une nouvelle étape par rapport à celle du 29 janvier.
- **C'est une journée d'expression, pas une journée de sanction de la politique du Gouvernement.** Elle a été décidée avant même le sommet social du 18 février et **l'annonce de mesures fortes pour soutenir les plus fragiles qui entrent en vigueur dès maintenant.**
- Les Français expriment une **inquiétude légitime face à une crise qui les touche injustement.**
- Le Président de la République et le Gouvernement sont **attentifs et à l'écoute de ces inquiétudes. Ils sont aussi dans l'action avec une stratégie claire** : soutenir l'activité économique pour protéger l'emploi et aider ceux qui sont le plus en difficulté.

QUELLES REVENDICATIONS ?

- **Huit organisations syndicales se sont mises d'accord sur une plate-forme commune** :
 - défendre l'emploi privé et public ;
 - lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
 - exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
 - défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.
- La nature même de ces revendications explique que la majorité des Français trouvent cette journée d'actions « justifiée ». **Qui ne veut pas plus de pouvoir d'achat, la sécurité de l'emploi ou encore la réduction des inégalités ? Ces revendications, tout le monde les partage.**
- **Les Français vivent une période difficile. La crise touche durement certains de nos concitoyens**, notamment ceux qui ont perdu leur emploi, qui sont menacés de le perdre ou qui voient leur revenu diminuer lorsqu'ils sont placés en activité partielle. D'autres sont inquiets et craignent pour leur emploi, pour l'avenir de leurs enfants. **Que ces inquiétudes s'expriment, c'est parfaitement légitime.**

LE SOMMET SOCIAL DU 18 FEVRIER N'A DONC PAS ETE A LA HAUTEUR DES ATTENTES ?

- **C'est une journée d'expression comme il y en a de nombreuses en France. Ce n'est pas une journée de sanction de la politique du Gouvernement !** La preuve, c'est qu'elle a été **décidée 10 jours avant le sommet social du 18 février.** Pour autant, **les syndicats sont dans leur rôle** lorsqu'ils lancent une telle journée car leur rôle c'est de défendre les salariés, mais aussi de **relayer et canaliser les craintes et revendications.**
- **Face au message d'inquiétude et d'impatience, le Gouvernement est à l'écoute et dans l'action depuis le début de la crise.** La meilleure illustration, ce sont les résultats du sommet social du 18 février. Le Gouvernement a entendu les revendications des syndicats, et, avec eux, a pris des mesures de justice fortes pour soutenir les plus fragiles. Au total, ces mesures représentent **2,6 Mds € inscrits au collectif budgétaire adopté en Conseil des ministres le 4 mars.**

LE GOUVERNEMENT VA-T-IL FAIRE DE NOUVELLES ANNONCES SUITE À CETTE MOBILISATION ?

- **Le Gouvernement ne va pas annoncer de nouvelles mesures à chaque manifestation !** Le sommet social a permis de prendre **des mesures fortes.** Ces mesures ont été décidées, **elles vont maintenant devenir concrètes pour les Français en entrant en vigueur selon le calendrier suivant** :
 - **EN AVRIL** : dès le 1^{er} avril 2009 **une prime exceptionnelle de 500€** sera versée aux personnes ayant perdu leur emploi après avoir travaillé entre 2 et 4 mois. Par ailleurs, **4 millions de ménages modestes recevront une prime de solidarité active de 200 euros** en attendant la mise en place du RSA. **Le minimum vieillesse sera revalorisé de 6,9%** pour 400 000 retraités isolés et défavorisés. Il sera ainsi porté

de 633 euros à 677 euros par mois. Enfin, **deux revalorisations de l'allocation adulte handicapée de 2,2%** interviendront en avril puis en septembre. L'AAH passera ainsi de 653 à 682 € par mois.

- **EN MAI** : à titre exceptionnel, **les deux acomptes restant à payer au titre de l'impôt sur le revenu de l'année 2008 seront supprimés ou réduits** pour 6 millions de foyers imposables dans la première tranche d'imposition et juste au dessus. Cette mesure entrera en vigueur en mai pour les ménages mensualisés et ceux qui versent leur impôt par tiers ;
 - **EN JUIN** : une **prime exceptionnelle de 150 €** sera versée à 3 millions de familles modestes ayant des enfants scolarisés de plus de 6 ans. Dès la mi-juin, **des bons d'achat de services à la personne de 200 €** seront versés à 1,5 millions de bénéficiaires ;
 - **EN JUILLET** : **3,7 millions de foyers percevront le RSA**. Pour 1,5 million de travailleurs pauvres et pour tous les bénéficiaires de minima sociaux qui reprendront un emploi, le RSA représentera en moyenne 110 euros par mois (130 euros pour un couple avec enfants).
- **Toutes ces mesures ont été adoptées grâce au dialogue social qui n'a jamais été aussi dynamique que depuis l'élection de Nicolas SARKOZY**. Avec les partenaires sociaux, nous les évaluerons et nous tirerons ensemble les conséquences de cette évaluation avant l'été.

ET SUR LE FRONT DE L'EMPLOI ?

- Protéger les emplois des Français, **c'est le fil rouge de notre action contre la crise**. Lors du sommet social du 18 février, Nicolas SARKOZY a **annoncé la création d'un fonds d'investissement social, avec les partenaires sociaux, doté de 3 Mds €**. Il va permettre de financer, par exemple, l'indemnisation de l'activité partielle et la prime en faveur des travailleurs précaires. Il va aussi soutenir les politiques actives en matière d'emploi (reconversion des salariés licenciés économiques, formation des demandeurs d'emploi et des jeunes).
- **Sur les restructurations**, Nicolas SARKOZY a demandé que **3 principes soient respectés** :
 - **1/ Prévenir les plans sociaux**. L'indemnisation de l'activité partielle pourra être portée jusqu'à 95% du salaire net. C'est une mesure concrète pour prévenir les plans sociaux, puisqu'elle permet aux entreprises de ne pas licencier lorsqu'elles connaissent une baisse d'activité. Et nous utilisons la formation professionnelle pour mettre à profit les périodes d'inactivité des salariés.
 - **2/ Trouver des solutions au cas par cas lorsque les restructurations sont inévitables**. Par exemple, dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, l'indemnisation et l'accompagnement vers l'emploi sont renforcés avec le contrat de transition professionnelle étendu à 25 bassins d'emploi (maintien de 100% du salaire net pendant un an) et la convention de reclassement personnalisé (100% du salaire net pendant 8 mois).
 - **3/ Encourager l'implantation de nouvelles activités**. Lorsque des emplois sont détruits sur un territoire, nous devons encourager l'implantation de nouvelles activités à la place, pour qu'il y ait de nouveaux emplois. Le Président et le Gouvernement veilleront à ce que les entreprises qui restructurent respectent leurs engagements.

FAUT-IL CHANGER DE CAP ECONOMIQUE ?

- Face à la crise, **Nicolas SARKOZY a eu le courage de définir une stratégie claire et cohérente** : d'une part soutenir l'activité économique pour protéger l'emploi avec un plan de relance massif, et d'autre part renforcer la justice sociale en faveur des Français les plus exposés. La responsabilité du Gouvernement c'est de s'y tenir.
- **Changer de cap tous les quatre matins, ne fait pas une politique**. Nous devons mobiliser toutes nos énergies vers les objectifs qui ont été définis plutôt que de céder à la tentation des mesures de court terme. **Au-delà, nous devons continuer les réformes pour moderniser notre pays et pour sortir par le haut de cette crise**.

LE SERVICE MINIMUM A-T-IL ETE APPLIQUE ?

- **Dans les transports**, la loi sur le service minimum a montré une nouvelle fois toute son efficacité : **95%** des métros à Paris, **60 %** des TGV et **45%** des TER circulaient.
- **Dans les écoles**, **85 à 90%** des 22 000 communes comptant au moins une école ont mis en place le SMA, contre 80% lors de la journée d'actions du 29 janvier.

Luc CHATEL